

Session de secourisme

Sur nos exploitations, sur notre lieu de travail ou dans la vie quotidienne, nous pouvons être confrontés à un accident : effectuer le bon geste au bon moment lorsqu'on est témoin d'un accident n'est pas inné : cela s'apprend.

Il est important de le connaître car il peut sauver une vie ou éviter une aggravation de l'état de l'accidenté. Les élus de la Mutualité Sociale Agricole en partenariat avec les communes, peuvent vous proposer des sessions de formation aux gestes de premier secours.

Les sessions sur l'Eure et Loir sont proposées par la Croix Rouge Française à raison d'une formation de 10 heures.

Pour le Cher, c'est l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers du Cher à raison d'une formation de 7 heures.

Pour le Loiret, c'est la Protection Civile du Loiret qui intervient à raison d'une formation de 7 heures.

Une partie du coût de la formation est pris en charge par la Mutualité Sociale Agricole pour permettre à un maximum de personnes de pouvoir se former sur son territoire.

Organisées au plus proche de chez vous, ces sessions de secourisme peuvent être proposées à toute la population.

Une attestation est délivrée à chaque participant à condition d'avoir suivi l'ensemble de la formation.

Attention, le nombre de participants est limité pour cette action organisée uniquement sur inscription!

